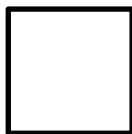




REGLEMENT DU CONCOURS DE DEGUISEMENT **FAR-WEST**



A l'occasion de la Fête du Village 2022, le Comité des Fêtes de St Martin de Nigelles organise un concours de déguisements destiné aux enfants.

Article 1 : Ce concours est ouvert aux enfants de 3 à 10 ans inclus domiciliés ou non à St Martin de Nigelles.

Article 2 : Les inscriptions sont ouvertes de 14h00 et 16h00, le jour de la manifestation. Les participants doivent se présenter à la buvette et donner les informations suivantes : nom et prénom, numéro de téléphone et thème du déguisement. L'inscription est gratuite.

Article 3 : Chaque participant doit porter un déguisement en rapport avec le thème annoncé.

Article 4 : les candidats sont invités à se présenter à partir de 16h15 devant la salle multi activités pour le défilé qui débutera à 16h30. Le jury délibérera à l'issue de celui-ci. Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 5 : Le jury est déterminé par le Comité des Fêtes.

Article 6 : Critères de notation du déguisement sur 20 :

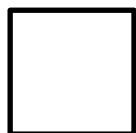
- L'esthétique générale et la cohérence de l'ensemble de la proposition avec le thème : 5 points
- L'originalité de la proposition : 4 points
- La créativité de la production (fait maison ou non, apport de l'enfant dans la création) : 6 points
- L'accessoirisation du déguisement, coiffure, maquillage : 3 points
- Le défilé : 2 point

Article 7 : le nom des gagnants est annoncé à partir de 17h00, le jour de la manifestation. Des lots seront remis aux : 1^{er}, 2^e et 3^e gagnants.

Article 8 : Le Comité des Fêtes peut à tout moment décider de l'annulation du concours.

Article 9 : La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le tuteur ou la tutrice de candidat(e) accepte par ailleurs l'exploitation gracieuse par le Comité des fêtes, du nom de son enfant et de sa photo à des fins de promotion de l'évènement.

✂.....



**Je, soussigné(e),,
tuteur/tutrice légal(e) de accepte le
règlement du concours du plus beau déguisement 2021, qui m'a été remis par le
Comité des Fêtes.**

J'autorise le Comité de Fêtes à prendre et utiliser des photos de mon enfant dans le cadre de la promotion de la Fête du Village.

Le, à St Martin-de-Nigelles

Signature